

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 février 2017

---

PAC APRÈS 2020 - (N° 4475)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE5

présenté par  
Mme Karine Daniel, rapporteure

-----

### ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 29, substituer au mot :

« informant »

les mots :

« permettant d'informer ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction rédactionnelle.